

COVID-19 et prisons provinciales Les données doivent être rendues publiques

Montréal, le 22 avril 2020 – La Ligue des droits et libertés (LDL) a demandé ce matin au gouvernement du Québec de publier sans attendre les données sur la situation liée à la COVID-19 dans les prisons provinciales comme le fait tous les jours Service correctionnel Canada pour les pénitenciers fédéraux.

« La semaine dernière, le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec informait le journal La Presse qu'en date du 16 avril, un seul détenu (de la prison de Sherbrooke) était infecté à la COVID-19. Quand à peu près rien n'est communiqué sur la situation dans les prisons et quand nous ne savons pas si la population carcérale est testée systématiquement, comment savoir si la situation est sous contrôle? », souligne Lucie Lemonde, porte-parole de la LDL.

Depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, la LDL reçoit plusieurs appels de personnes incarcérées ou de leurs proches, qui sont très inquiets. « Selon ces sources, les détenu-e-s ne semblent pas être testé-e-s; les protocoles de mesures sanitaires ou ne semblent pas exister ou ne sont pas toujours suivis; certain-e-s gardien-ne-s ne porteraient pas de masques ou des gants pour effectuer les fouilles; des transferts d'un lieu de détention à l'autre tant des de détenu-e-s que du personnel auraient encore lieu. Et en ce moment, un poste en soins infirmiers à l'Établissement Leclerc est ouvert et il est prévu que cette personne fasse le va-et-vient entre la prison et le CLSC. Cette pratique ne pas correspond pas aux consignes actuelles de la Santé publique », dénonce Mme Lemonde.

La semaine dernière, le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec déplorait aussi le manque important d'effectifs dans les prisons, notamment du personnel en santé, ainsi que le rationnement dans les équipements de protection. « Comment s'assurer que les mesures sanitaires sont suffisantes pour éviter une contamination possiblement fulgurante, comme c'est le cas dans certains pénitenciers, notamment particulièrement ceux situés au Québec? Pensons au pénitencier pour femmes de Joliette où 61% des détenues et des agentes sont atteintes? », continue Mme Lemonde.

La LDL demande que le gouvernement rende publiques les informations suivantes :

- les directives de prévention transmises aux directions d'établissements;
- le nombre et la liste des équipements de précaution fournis à chaque établissement;
- le nombre de détenu-e-s et de personnel testé-e-s positif, testé-e-s négatif et celui des personnes en attente de résultat et, ce, par établissement;
- la fréquence des transferts entre établissements tant au niveau des détenu-e-s que du personnel;
- l'estimation du manque de personnel par établissement.

« La situation dramatique dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée a forcé le gouvernement à rendre publique de telles données dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables. La transparence est aussi essentielle pour les prisons », termine Mme Lemonde.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés

C : 514-715-7727